

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3348

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestations d'avocat en conseil, pré-contentieux et contentieux - Autorisation de signer les marchés de services à la suite d'une procédure adaptée restreinte

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3348**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Prestations d'avocat en conseil, pré-contentieux et contentieux - Autorisation de signer les marchés de services à la suite d'une procédure adaptée restreinte**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les marchés de prestations de conseils juridiques arrivent à échéance en janvier 2013. Une consultation pour les prestations de conseil, précontentieux et contentieux a été lancée le 30 janvier 2012, suivant une procédure adaptée restreinte, en application de l'article 30 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : urbanisme réglementaire,
- lot n° 2 : urbanisme opérationnel/domanialité publique/aménagement,
- lot n° 3 : domanialité privée/droit immobilier/responsabilité des constructeurs,
- lot n° 4 : expulsions,
- lot n° 5 : environnement,
- lot n° 6 : droit de l'intercommunalité et fonctionnement institutionnel,
- lot n° 7 : droit public économique/droit des sociétés/finances publiques et fiscalité,
- lot n° 8 : propriété intellectuelle/droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication/brevets/logiciels,
- lot n° 9 : droit de la fonction publique/droit social,
- lot n° 10 : passation et exécution des marchés publics de travaux et prestations intellectuelles associées,
- lot n° 11 : passation et exécution des marchés publics de fournitures et services,
- lot n° 12 : passation et exécution des autres contrats (DSP, PPP et BEA),
- lot n° 13 : opérations complexes.

Chaque lot fait l'objet d'un marché fractionné à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée de 2 ans reconductible de façon expresse 1 fois 2 années.

Aucun lot ne comporte d'engagement de commande.

En 2011, les consommations étaient les suivantes :

Intitulé et n° du lot	Consommation 2011 (en € HT)
1 : urbanisme réglementaire	38 000
2 : urbanisme opérationnel/domanialité publique/aménagement	175 000
3 : domanialité privée/droit immobilier/responsabilité des constructeurs	200 000
4 : expulsions	100 000
5 : environnement	3 000
6 : droit de l'intercommunalité et fonctionnement institutionnel	50 000

7 : droit public économique/droit des sociétés/finances publiques et fiscalité	60 000
8 : propriété intellectuelle-droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication/brevets/logiciels	20 000
9 : droit de la fonction publique/droit social	70 000
10 : passation et exécution des marchés publics de travaux et prestations intellectuelles associées	35 000
11 : passation et exécution des marchés publics de fournitures et services	36 000
12 : passation et exécution des autres contrats (DSP, PPP et BEA)	15 000
13 : opérations complexes	94 000

Le pouvoir adjudicateur a déclaré les lots n° 4, 5, 6, 9, 12 et 13 sans suite le 5 juin 2012.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 septembre 2012, a classé premières pour les lots n° 1, 2, 3, 7, 8, 10 et 11, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des cabinets d'avocats suivants :

- lot n° 1 : urbanisme réglementaire : SCP DEYGAS PERRACHON BES et associés,
- lot n° 2 : urbanisme opérationnel/domanialité publique/aménagement : SELARL ADAMAS affaires publiques,
- lot n° 3 : domanialité privée/droit immobilier/responsabilité des constructeurs : LEGA CITE,
- lot n° 7 : droit public économique/droit des sociétés/finances publiques et fiscalité : BIRD AND BIRD,
- lot n° 8 : propriété intellectuelle/droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication/brevets/logiciels : AKLEA,
- lot n° 10 : passation et exécution des marchés publics de travaux et prestations intellectuelles associées : Cabinet CABANES,
- lot n° 11 : passation et exécution des marchés publics de fournitures et services : Cabinet CABANES.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande de prestations d'avocat en conseil, pré-contentieux et contentieux et tous les actes contractuels y afférents aux :

- lot n° 1 : urbanisme réglementaire : SCP DEYGAS PERRACHON BES et associés sans engagement de commande,
- lot n° 2 : urbanisme opérationnel/domanialité publique/aménagement : SELARL ADAMAS Affaires publiques sans engagement de commande,
- lot n° 3 : domanialité privée/droit immobilier/responsabilité des constructeurs : LEGA CITE sans engagement de commande,
- lot n° 7 : droit public économique/droit des sociétés/finances publiques et fiscalité : BIRD AND BIRD sans engagement de commande,
- lot n° 8 : propriété intellectuelle droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication/brevets/logiciels : AKLEA sans engagement de commande,
- lot n° 10 : passation et exécution des marchés publics de travaux et prestations intellectuelles associées : cabinet CABANES sans engagement de commande,
- lot n° 11 : passation et exécution des marchés publics de fournitures et services : cabinet CABANES sans engagement de commande.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets - exercices 2012, 2013 et 2014 - fonction 020 - comptes 6226 et 6227.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.